

Stratégie régionale de transformation de l'offre PH enfants : rencontre FEHAP-URIOPSS-NEXEM avec la DD ARS 78

Le 17 juillet 2026, échange en visio avec le Directeur de la délégation départementale et le Responsable du département autonomie.

Concernant le GT parcours troubles du comportement/handicap psychique, une réunion est prévue en septembre pour finaliser la cartographie des ZIPa. Une zone blanche a été identifiée au Nord-Est du département, les modalités de sa couverture sont en cours de discussion. La DD ARS envisage de redéployer une partie de l'offre implantée au Sud du département, zone moins densément peuplée, vers cette zone blanche. Elle considère qu'une mobilité des professionnels est acceptable dans un rayon de 50 km autour de leur lieu de travail actuel. Cela ne fait pas consensus.

Le GT polyhandicap et handicap moteur se réunira également en septembre pour finaliser la cartographie des ZIPa. Des transferts d'autorisations sont envisagés. 3 OG sont concernés, cela nécessite la consultation de leurs CSE. Les projets de transferts d'autorisations entre ces OG auront un périmètre plus large que ce parcours, ils concerneront aussi le parcours TND.

A ce stade, le principe qui prévaut est le suivant 1 OG = 1 ZIPa.

Les groupes de travail relatifs aux parcours troubles sensoriels et TND/déficience intellectuelle débiteront à la rentrée pour élaborer la cartographie des ZIPa.

La DD ARS considère que le nombre de places d'hébergement dans les Yvelines est satisfaisant. En revanche, au vu de la répartition actuelle de l'offre, elle souhaite qu'elle soit commune aux différents parcours. L'offre d'hébergement est la plus importante dans les ESMS du parcours polyhandicap/handicap moteur. L'attention de la DD ARS a été attirée sur le fait qu'il pouvait être difficile d'accompagner différents types de publics dans un même internat. Outre cette problématique, la question de la continuité et de la coordination de la prise en charge se pose (DUI pas interopérables...) ainsi que celle de la mesure de l'activité * et de la tarification avec Serafin-PH.

En matière de création d'offre, la DD ARS dispose de moyens très limités.

Il sera possible de financer via des CNR ou le PAI, des adaptations du bâti ainsi que des formations pour les professionnels des ESMS qui devront accueillir de nouveaux publics. A ce stade, pas d'engagements précis.

** Le modèle de mesure de l'activité des plateformes que la Direction de l'Autonomie de ARS a mis en phase de test est fondé sur les 3 modalités d'accompagnement (accueil de jour, prestations en milieu ordinaire, hébergement).*

Evénements d'information et d'échange autour de la transformation de l'offre

- **Webinaire FEHAP-URIOPSS-NEXEM avec la Direction de l'autonomie de l'ARS** sur le plan de transformation de l'offre handicap enfants. Date : **24 septembre de 10h à 12h**. [Lien d'inscription](#)
- **Réunion des adhérents Nexem d'Ile-de-France**. Le sujet de la transformation de l'offre sera abordé d'un point de vue régional et national. Date : **14 octobre matin à Paris**. [Lien d'inscription](#)